

Présidentielle 2022 : 13 mesures pour les écoles d'art et de design identifiées par l'Andéa



© D.R.

- Organiser « urgemment » une concertation nationale entre l'État et les collectivités territoriales notamment sur « le gel des dotations de l'État depuis la création des EPCC (Établissement public de coopération culturelle) et la carence dans le suivi de l'évolution des charges administratives et des coûts »,
 - Augmenter les dotations de l'État et instaurer une répartition équitable en fonction du nombre d'étudiants,
 - Créer un diplôme national de 3^e cycle par le ministère de la Culture,
 - Augmenter le financement de la recherche par des dotations pérennes structurelles,
 - Créer un statut social et des conditions de travail « dignes » pour les artistes,
- telles sont quelques-unes des 13 mesures de l'ANdÉA (Association nationale des écoles supérieures d'art.) en vue de la présidentielle 2022, annoncées le 14/03/2022.

« Alors que les écoles d'art et de design ont su relever le défi de leur intégration dans le système L.M.D. (licence-mas:ter-doctorat). (...) [et] que leurs concours d'entrée accueillent un nombre toujours croissant de candidats, leur situation financière, juridique, sociale se dégrade », indique l'ANdÉA qui demande au ministère de la Culture « d'assumer véritablement son rôle de tutelle et sa responsabilité, tant au sein des conseils d'administration qu'au niveau de ses missions régaliennes ».

L'association nationale des écoles supérieures d'art et de design, représentante des 44 écoles sous tutelle du ministère de la Culture, « alerte les candidats à l'élection présidentielle sur la situation douloureuse de ces écoles publiques et les interroge sur les mesures qu'ils peuvent s'engager à prendre ».

Sur les 44 écoles supérieures d'art et de design, dix ont le statut d'établissements nationaux et 34 sont des écoles territoriales sous le statut d'EPCC.

Les 13 mesures formulées par l'Andéa

4 mesures pour les 34 écoles territoriales

- Organiser urgemment une concertation nationale entre l'État et les collectivités territoriales
- Réaffirmer, conformément aux statuts des EPCC, la co-responsabilité de l'État s'agissant de la soutenabilité financière des établissements
- Augmenter les dotations de l'État et instaurer une répartition équitable en fonction du nombre d'étudiants
- Imposer l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers dans les établissements publics, avec un financement de l'État

9 mesures pour les 44 écoles

- Réformer le statut des enseignants des écoles territoriales avec égalité de traitement par rapport aux écoles nationales

- Reformer le statut des enseignants des écoles territoriales avec egale de traitement par rapport aux écoles nationales
- Créer un diplôme national de 3^e cycle par le ministère de la Culture
- Augmenter le financement de la recherche par des dotations pérennes structurelles
- Promouvoir le service public de l'enseignement supérieur de la Culture
- Augmenter les subventions de fonctionnement pour charge de service public et financer l'ingénierie de réponse aux programmes européens et appels à projets pointus
- Accompagner financièrement et techniquement les écoles en fonction de l'évolution des coûts, des missions et des réglementations (transition numérique, écologique, inclusion handicap, certifications, mise en place de l'apprentissage, formation continue, numérisation des données)
- Créer un fonds destiné à financer la rénovation des écoles pour accéder à la sobriété énergétique
- Créer un statut social et des conditions de travail dignes pour les artistes
- Accompagner les diplômés des écoles publiques pendant cinq ans après le diplôme



Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA)

- Association fédérant la totalité des 44 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
- Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
- Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions :
 - plateforme de réflexion
 - instance de proposition
 - force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- Coprésidence : Cédric Loire et Amel Nafti
- Contact : [Maud Le Garzic Vieira Contim](#)
- Tél : 06 26 38 82 84

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

32 rue Yves Toudic
75010 Paris France

Fiche n° 383, créée le 27/09/2013 à 13:23 - Màj le 12/05/2021 à 14:11